

## LA VIE DU VILLAGE

Conseil municipal du 24 NOVEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR :



**Présents :** M. et Mmes DUCHATEAU, PAJNIC, RICHETIN, ELOY, RIFAUT, ALLIX, CHAUVIGNY, LOUIS, FOUIGNIES, DESPREZ, DUVAL, CRASSON, ZYLA

**Absents avec pouvoir :**  
Mme PORCHER, pouvoir à M. CHAUVIGNY  
M. BRUNEAU, pouvoir à Mme CRASSON

- 1 Délibérations
- 2 Les informations diverses
- 3 Pour décision
- 4 Questions diverses

### 1 Délibérations

#### REGLEMENT GENERAL DU CIMETIERE, DU COLUMBARIUM ET DE L'ESPACE CINERAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du cimetière, en vigueur à ce jour, a été acté le 03 juillet 2009.

La législation funéraire évolue et le législateur a initié une importante réforme du droit funéraire afin de le simplifier et de l'adapter aux évolutions que connaît la pratique funéraire.

**Le conseil municipal :** Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, **adopte**, à l'unanimité le règlement général du cimetière version VI applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du columbarium et de l'espace cinéraire.

#### ADHESION DE LA COMMUNE DE FLAGY A LA CCMSL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

La commune de Flagy a manifesté lors de son conseil municipal du 28 septembre 2015 son intégration à la Communauté de Communes de Moret Seine-et-Loing au 01<sup>er</sup> janvier 2017.

Que le bureau communautaire lors de la séance du 16 novembre a émis un avis favorable à cette adhésion.

Que la Communauté de Communes des 2 Fleuves a émis un avis favorable à la création d'un nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais à l'exception de la commune de Flagy.

**Le Conseil Municipal :** Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, **se prononce favorablement**, à l'unanimité, pour l'intégration de la commune de Flagy à la CCMSL.

#### AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

A la réception du schéma préfectoral, un délai de deux mois est prescrit pour prononcer un avis. Il est proposé une délibération qui s'articule sur les deux niveaux d'avis suivants :

**Avis général** de la commune de Ville-Saint-Jacques sur l'ensemble du projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet de Seine-et-Marne et sur le périmètre concerné par la commune.

**CONSIDERANT** que ce schéma prévoit qu'un certain nombre de communes (celles qui ont le potentiel économique le plus intéressant) seront rattachées à des intercommunalités d'autres départements privant la Seine-et-Marne d'une partie de ses ressources. Cela concerne 10 communes du secteur de Sénart qui basculeraient dans une intercommunalité « Grand Evry » en Essonne et 17 autres villes du secteur de l'aéroport de Roissy dans des intercommunalités du Val d'Oise.

**CONSIDERANT** que sur le périmètre concerné par la commune, le schéma départemental n'a pas pris en compte les propositions et souhaits des élus.

Il est donc demandé au Conseil d'émettre 2 avis.

**Le Conseil Municipal :** Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité, **donne :**

- **Un avis défavorable au projet général** de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'établi par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, et que dans le cadre du SRCI, soit expressément conservée l'intégrité du territoire de la Seine-et-Marne.
- **Un avis favorable** particulier sur le périmètre de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale concerné par la commune.

#### CONVENTION AVEC LE CDG POUR LA PRESTATION SERVICE ET MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Les collectivités territoriales peuvent avoir un service d'accompagnement par le biais du Centre De Gestion 77 (CDG) pour la surveillance médicale de son personnel, en application des textes législatifs et réglementaires et Le Centre de Gestion propose une convention relative à la mise en œuvre de ce service.

**Le Conseil Municipal :** Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, **habilite**, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion 77 pour la prestation service et médecine professionnelle et préventive à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2016.

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

**CREATION DE 2 EMPLOIS TEMPORAIRES D'AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 20 janvier au 21 février 2016 et leur organisation relève de la responsabilité du maire. A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 1 487 euros pour 2016, qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants. Il convient de procéder au recrutement de deux agents recenseurs. **Le Conseil Municipal** : Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

**De créer deux postes en vacation pour la durée du recensement et décide de désigner les deux agents recenseurs vacataires** : Mme VILLETTE Stéphanie et Mme TUZY Sophie. Le conseil municipal **autorise le Maire à signer les arrêtés de nomination**. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés ci-dessus seront inscrits au budget primitif 2016. Décision prise à l'**unanimité** des membres présents.

2

**Les informations diverses****ATTENTATS ET ETAT D'URGENCE**

Une note d'information de la préfecture de police et de la préfecture de la région d'Ile de France a été diffusée aux mairies concernant l'état d'urgence. Le conseil a aussi pris connaissance du message de soutien de Thomas Noé, Maire de Starzach, suite aux attentats et de la réponse adressée au nom du conseil de la commune.

Dans ce contexte particulier, la vigilance de tous est de rigueur. La maman sécurité aux abords l'école du Cormier apporte un niveau de sécurité et de surveillance des enfants. Il est rappeler que le stationnement dans ce secteur aux heures d'entrée et de sortie des classes **doit être strictement respecté**. Nous comptons sur la bonne application de ces règles pour la sécurité des enfants.

**SENAT**

Mme Anne CHAIN-LARCHE a été nommée sénatrice de Seine-et-Marne à la place de M. Jean-Jacques HYEST nommé au Conseil Constitutionnel.

**PRET D'HONNEUR**

L'association initiative Melun Val-de-Seine & Sud Seine-et-Marne est une association loi 1901 au service des entrepreneurs dans un accompagnement complet et personnalisé aux étapes clés de leur projet d'entreprise. A ce titre M. LOISON Yann qui vient de reprendre le bar tabac de la commune a obtenu un prêt d'honneur.

**CONCOURS LOGO POUR VILLE-SAINT-JACQUES**

Le vendredi 18 décembre à partir de 20h30 sont invités à la salle polyvalente, tous les élus pour participer au jury qui choisira, avec 15 autres personnes inscrites ou désignées, le logo retenu pour Ville-Saint-Jacques.

**CCMSL**

La communauté de communes met en place un conseil communautaire de jeunes pour les jeunes de 11 à 18 ans.

**COURRIER DE Mme GEOFFROY**

Mme GEOFFROY habitante de Ville-Saint-Jacques, nous a fait parvenir une copie du courrier qu'elle a adressé au Conseil Général pour le problème de sécurité routière et notamment sur la D403.

M. DUCHATEAU précise qu'une réunion s'est tenue en sous-préfecture avec les acteurs de l'Etat et du Conseil Départemental sur les zones délicate en terme de trafic dont la RD403. Les élus ont exprimé deux axes de travail : 1) poursuivre la mise en place d'équipements dans les communes visant à faire ralentir les véhicules dont l'efficacité est démontrée ; 2) réfléchir à un moyen de réduction du trafic, notamment poids lourds, par des itinéraires adaptés et plus sécuritaires.

Mme FOUGNIES Annick explique que la RD403 est classée route à grande circulation. (*Décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation*). Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation."

Peut-être faudrait-il demander son déclassement ? La commission cadre de vie se penchera sur la faisabilité de cette demande.

3

**Pour décision****LIVRET D'ACCUEIL :**

Destiné aux nouveaux habitants, ce livret d'accueil permettra aux nouveaux arrivants de connaître les services et les activités de la commune. Il évoluera dans le temps avec les remarques, suggestions et observations faites. Il sera disponible en téléchargement sur le site internet de la commune mais également à la mairie ou à la bibliothèque.

Décision : Quelques modifications sont à faire, la commission ANICOM a jusqu'à fin décembre pour finaliser le livret.

3

**Questions diverses****EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe que le contrat d'affermage avec la SAUR a été remis en concurrence. Le nouveau délégataire retenu est la société VEOLIA. La prise en compte des nouvelles normes dans le contrat de délégation de service public, les investissements prévus (dont notre station d'épuration), nécessaires pour répondre aux exigences des normes, vont très probablement impacter le prix du service ; dossier à suivre de près par les délégués de la commune dans les syndicats.

**RECENSEMENT A VILLE-SAINT-JACQUES du 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016**

**Vous allez être recensé(e) à Ville-Saint-Jacques. Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier. Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :**

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population. **C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.**

**Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.** Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**

Coordonnateur : M. Christian Eloy

Agents recenseurs :



Mme Sophie Tuzi & Mme Stéphanie Villette

**Vos réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire, Francis Duchateau

## ACTUALITES & INFORMATIONS

### PREPARONS NOËL

Comme l'année dernière, afin de passer une période de fêtes de fin d'année magique et d'illuminer les yeux de nos enfants, la commune, le comité des fêtes et des bénévoles ont mis en place un sapin de Noël et des décorations sur la place de l'église. Pour avoir le plus beau sapin de tous les villages, nous vous invitons à aller déposer une boule de Noël ou toutes autres décorations de Noël.



### RAMASSAGE / COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Comme chaque année, le SIRMOTOM collectera les sapins de Noël. Vous pourrez apporter votre sapin du 25/12/2015 au 12/01/2016 au lieu de collecte rue de Moret. Un emplacement sera matérialisé par la mairie pour le dépôt de votre sapin

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Une permanence à la mairie sera assurée le jeudi 31 décembre de 10h à 12h pour venir vous inscrire sur les listes électorales. Présentez-vous munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre ancienne carte d'électeur si vous en possédez une.

### LE BILAN DE SANTE EN 5 QUESTIONS

**Tous les 5 ans, vous et vos proches avez la possibilité d'effectuer un bilan de santé gratuit.**

#### Pourquoi réaliser un bilan de santé ?

Pour faire un point complet sur sa santé et bénéficier de conseils de professionnels de santé. Si nécessaire, le patient est orienté vers son médecin traitant, notamment en cas de défaut de vaccination, d'hypertension, de diabète, ... Des offres de service individualisées et personnalisées sont également proposées.

#### Qui peut bénéficier de ce bilan de santé ?

Les assurés du régime général et leurs ayants-droit dont les enfants de plus sept ans, les personnes sans activité professionnelle et les bénéficiaires de l'aide médicale état.

#### En quoi consiste le bilan de santé ?

Il comporte systématiquement une prise de sang et un examen d'urines, un examen bucco-dentaire et un examen de synthèse par un médecin. Il peut également être complété en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun par un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, un frottis pour les femmes non suivies ainsi que des examens biologiques complémentaires.

#### Comment m'inscrire pour un bilan de santé ?

C'est simple, il suffit de prendre contact par téléphone directement auprès de l'un des deux centres de santé du département :

- Dammarie les Lys - 01 60 56 52 90 ou Meaux - 01 60 09 25 38

#### Combien d'exams sont réalisés chaque année en Seine-et-Marne ?

Environ 9 000 exams sont réalisés chaque année : plus 65 % des patients ont entre 16 et 59 ans, 26 % plus de soixante ans et 9 % sont des enfants entre 7 et 16 ans.

**Pour en savoir plus sur la grippe et le vaccin, consultez [www.ameli-sante.fr](http://www.ameli-sante.fr)**



# VOS RENDEZ-VOUS

Rappel : Mercredi 23/12/2015 à 19h30 : « Chants de Noël » - église    Jeudi 24/12/2015 : « Veillée de Noël » - église

14h00 « **Assemblée générale du Club Saint-Jacques** » - Salle polyvalente

10h00 « **Portes ouvertes Bellydance / Owaci** »  
Salle polyvalente

20h30 « **Assemblée générale Atelier Yapafoto** - Site du Marronnier - salle des grandes vignes



20h30 « **Soirée à thème de l'Amical Scolaire** » - Salle polyvalente

« **Carnaval des enfants** » - Bibliothèque



14h30 « **Carnaval pour les enfants des écoles** » dans les rues de Ville-Saint-Jacques suivi d'un lâcher de ballons sur le stade  
Les ballons seront vendus à la Salle polyvalente  
Une partie des fonds sera reversé à l'association KOURIR Spectacle et goûter pour tous les enfants - Amicale scolaire de Ville-Saint-Jacques & Noisy-Rudignon

JANVIER 2016						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

20h30 **Assemblée générale du Comité des fêtes** » - Site du Marronnier - salle des grandes vignes

15h « **Déambulation/ randonnée en voiture** » - départ de la bibliothèque

18h00 « **Vœux du maire** » - Salle polyvalente

« **Fête de la Saint-Vincent** »

9h45 « Procession vers l'église »  
Croix de Saint-Vincent,  
10h00 « Intronisation du bâtonnier de l'année » - église  
20h00 « Banquet & bal animé »  
Confrérie de St-Vincent

**Le dicton du mois**  
« Les douze premiers jours de janvier, indiquent le temps qu'il fera les douze mois de l'année »

FEVRIER 2016						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29						



14h00 « **Jeux de sociétés intergénérationnel** » - Comité des fêtes - Salle polyvalente

**Le dicton du mois**  
« Si février est chaud, croyez bien, sans défaut, que par cette aventure, Pâques aura sa froidure »

MARS 2016						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

20h30 « **Assemblée générale du Syndicat de chasse** » - Site du Marronnier - salle des grandes vignes

« **Rencontre intergénérationnelle** » - Comité des fêtes - Salle polyvalente

9-14h « **Stage de vannerie** » - Art'Mania - Site du Marronnier - salle des grandes vignes



Changement d'horaire

**Le dicton du mois**  
« Quand mars se déguise en été, avril prend ses habits fourrés »

